

Département du Calvados
Ville d'IFS
Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal



L'an deux mille seize

Le vingt six septembre

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 20 septembre 2016

Date d'affichage 21 septembre 2016

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 26

Votants 32

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Michel COLOMBEL, Marie-Hélène AGATI, Jean-François POTTIER, Sylvia HARANG, Jean-Charles BERNICOT, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Arièle WAVELET, Aminthe RENOUF, Ugur KUMBASAR, Stéphane DAUFRESNE, Pascal ESNOUF, Odile NOIRET, Jean-Pierre BOUILLON, Sylvaine BAUMARD, Alain GRUENAI, Anne-Marie DEVIEILHE, Alain ROGER, Noëlle LE MAULF, Bernard MUSUALU, Arnaud FONTAINE, Déborah DION, Jean-Louis HENRIOT et Noémie VERAQUIN **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations :

Laurent QUELLIER, Natacha MARIE, Annick PERSEQ, Christiane BELLET-COCHERIL, Guillaume COCHET et Sophie MARIE **avaient respectivement donné pouvoir à** Sylvia HARANG, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Martine LHERMENIER, Thierry RENOUF, Michel PATARD-LEGENDRE et Jean François POTTIER.

Absents excusés : Laurent QUELLIER, Natacha MARIE, Annick PERSEQ, Christiane BELLET-COCHERIL, Guillaume COCHET, Guy BICHET et Sophie MARIE.

Secrétaires de séance : Anne-Marie DEVIEILHE et Jean-François POTTIER.

Monsieur le Maire a déclaré la séance de Conseil Municipal ouverte à 20h00

1 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE, DESIGNE** Madame Anne-Marie DEVIEILHE et Monsieur Jean-François POTTIER comme secrétaires de séance.

2 – APPROBATION DES COMPTE-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE, APPROUVE** les comptes rendus des Conseils Municipaux des 29 février, 29 mars et 9 mai 2016.

INTERCOMMUNALITE

3 – BUDGET PRIMITIF 2016 – DECISION MODIFICATIVE N° 3

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

ADOpte la décision modificative n° 3 suivante :

Recettes de Fonctionnement

Nature	Montant	Commentaires
7472-020 Participations régions	+ 1 866,00 €	Participation de la Région pour le programme 2016 de coopération décentralisée – Ajustement de crédits.
7478-020 Participations autres organismes	- 1 160,00 €	CSCD Debar – Action Patrimoine – Baisse des recettes prévisionnelles car dépenses réalisées inférieures aux dépenses prévisionnelles
7478-64 Participations autres organismes.	+ 69 000,00 €	CAF PSU crèche – Ajustement de crédits après notification

7478-020- Participations autres organismes.	+ 18 000,00 €	CAF pour le Centre Socio Culturel (Prestation de Service « Animation Globale et Coordination ») – Ajustement de crédits
	+ 87 706,00 €	

Dépenses de Fonctionnement

Nature	Montant	Commentaires
60628-64 Autres fournitures non stockées.	+ 1 000,00 €	Ajustement de crédits – Achats complémentaires de couches pour la crèche.
60628-020 Autres fournitures non stockées.	+ 150,00 €	Ajustement de crédits Centre Socio Culturel – Produits pharmaceutiques.
60631-020 Fournitures d'entretien.	+ 200,00 €	Ajustement de crédits Centre Socio Culturel – Produits d'entretien.
60632-020 Fournitures de petit équipement.	+ 5 500,00 €	Ajustement de crédits Centre Socio Culturel – Petit équipement et changement des néons par des tubes leds (travaux en régie).
6068-020 Autres matières et fournitures.	+ 500,00 €	Ajustement de crédits Centre Socio Culturel – Autres fournitures pour les activités.
60623-020 Alimentation.	+ 800,00 €	Ajustement de crédits Centre Socio Culturel – Alimentation.
6135-020 Locations mobilières.	+ 750,00 €	Ajustement de crédits Centre Socio Culturel - Location photocopieur et matériels divers.
615221-020- Entretien et réparations sur biens immobiliers bâtiments publics.	+ 3 000,00 €	Ajustement de crédits Centre Socio Culturel – Petites réparations et entretien (démoussage toiture,...).
6156-020 Maintenance.	+ 9 400,00 €	Ajustement de crédits Centre Socio Culturel - Télésurveillance, maintenance photocopieur et matériels divers.
6182-020 Documentation générale et technique.	+ 400,00 €	Ajustement de crédits Centre Socio Culturel - Divers abonnements.
6226-020 Honoraires.	+ 1 000,00 €	Ajustement de crédits Centre Socio Culturel – Interventions spécifiques ateliers.
6238-020 Publicité, publications, relations publiques divers.	+ 2 000,00 €	Ajustement de crédits Centre Socio Culturel – Supports de communication
6256-020 Missions.	+ 3 500,00 €	Ajustement de crédits missions Coopération décentralisée – Déplacement à Debar avec des enseignants du lycée Rabelais.
6262-020 Frais de télécommunications.	+ 700,00 €	Ajustement de crédits Centre Socio Culturel – Frais de télécommunications.
6283-020 Frais de nettoyage des locaux.	+ 5 000,00 €	Ajustement de crédits Centre Socio Culturel – Nettoyage des locaux.
023-01 Virement à la section d'investissement.	+ 53 806,00€	Augmentation du virement.
TOTAL DES DEPENSES	+ 87 706,00 €	

Recettes d'investissement

Nature	Montant	Commentaires
021-01 Virement de la section de fonctionnement	+ 53 806,00 €	Augmentation du virement.
1341-201508-020 Fonds affectés à l'équipement non transférables Dotation d'équipement des territoires ruraux	+ 146 041,00 €	Centre Socio culturel – DETR – Augmentation des crédits suite à notification
1388-201508-020 Autres subventions d'investissement non transférables.	+ 50 000,00 €	Centre Socio Culturel – CAF – Inscription de crédits suite à notification
TOTAL DE RECETTES	+ 249 847,00 €	

Dépenses d'investissement

Nature	Montant	Commentaires
2111-201508-824 Terrains nus Centre Socio Culturel.	+ 45 000,00 €	Centre Socio culturel – Acquisition d'une partie d'une parcelle de Caen la Mer pour élargissement de l'entrée par la rue du chemin vert.
2128-201508-824 Autres agencements et aménagements de terrains Centre Socio Culturel.	+ 35 000,00 €	Centre socio culturel – Travaux de terrassement de la parcelle complémentaire.
2128-201608-822 Autres agencements et aménagements de terrains parc archéologique.	+ 15 000,00 €	Parc archéologique – Aménagements – Augmentation de crédits
2313-201609-211-212 Evolution écoles P. Fort et M. Curie	+ 154 847,00 €	Evolution écoles P. Fort et M. Curie – Augmentation de crédits
TOTAL DES DEPENSES	249 847,00 €	

4 – ADMISSIONS EN NON VALEURS DE CREANCES IRRECOURABLES

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE, DECIDE** d'accepter l'admission en non valeurs des créances proposées par le comptable public pour un montant de 1 245,90 €, **DIT** que l'inscription budgétaire se fera à l'article 6541 créances admises en non valeurs, **DECIDE** d'accepter l'admission des créances éteintes proposées par le comptable public pour un montant de 12 697,26 €, **DIT** que l'inscription budgétaire se fera à l'article 6542 créances éteintes.

5 – MUTUALISATION DES SERVICES « ATELIERS TECHNIQUES » DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAEN LA MER ET DE LA VILLE DE CAEN – NOTIFICATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, par **23 VOIX POUR ET 9 ABSTENTIONS (A. FONTAINE, D. DION, N. VERAQUIN, A. ROGER, A. GRUENAI, S. BAUMARD, N. LE MAULF, A.M. DEVIEILHE et B. MUSUALU)**, **APPROUVE** le rapport de la CLECT de la Communauté d'Agglomération Caen la mer relatif au transfert des charges de la ville de Caen à Caen la mer, suite à la mutualisation du service « Ateliers Techniques », **APPROUVE** le rapport de la CLECT de la Communauté d'Agglomération Caen la mer relatif au transfert des charges de la ville de Caen à Caen la mer, suite à la mutualisation du service « Ateliers Techniques », **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6 – SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL ENERGIES CALVADOS (SDEC ENERGIE) MODIFICATION DES STATUTS

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**, **ADOpte** les nouveaux statuts du SDEC ENERGIE, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

7 – SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL ENERGIES CALVADOS (SDEC ENERGIE) – RETRAIT DE LA COMMUNE DE COMMUNES DE CABALOR

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**, **APPROUVE** le retrait de la Communauté de Communes de CABALOR du SDEC ENERGIE pour le 31 décembre 2016, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

8 – MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME – MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AUPRES DU PUBLIC

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, par **26 VOIX POUR ET 6 VOTES CONTRE (S. BAUMARD, A. ROGER, A. GRUENAI, A.M. DEVIEILHE, N. LE MAULF ET B. MUSUALU)**, **DECIDE** de fixer les modalités suivantes de la mise à disposition du public dans le cadre de la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune d'Ifs :

- Mise à disposition du dossier de modification simplifiée en mairie pendant une durée d'un mois, à compter du **24 octobre 2016 et jusqu'au 24 novembre 2016 inclus**, aux horaires d'ouverture de la mairie ;

- Mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations en mairie, durant la période de mise à disposition du dossier mentionnée précédemment et aux horaires d'ouverture de la mairie ;

- Mise en ligne du dossier de modification simplifiée sur le site internet de la commune d'Ifs sur la période concernée ;

- Possibilité pour les intéressés de transmettre leurs observations, durant la période susmentionnée, par lettre adressée à l'attention de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Esplanade F. Mitterrand – BP 44 – 14123 IFS ou par mail à l'adresse suivante : infos@ville-ifs.fr, qui l'annexera au registre ;

- Affichage en mairie de l'avis de mise à disposition du public et information sur les panneaux lumineux.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, les dates, le lieu et les heures auxquels le public pourra consulter le dossier et formuler des observations, **PRECISE** que cet avis sera publié dans un journal diffusé dans le département et ce, huit jours au moins avant la mise à disposition du public et sera affiché en mairie dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition, **DIT** que le Maire est chargé de mettre en œuvre les mesures de publicité de la présente délibération, ainsi que les modalités de la mise à disposition telles qu'elles ont été fixées, **DIT** que la présente délibération sera jointe au dossier qui sera adressé aux Personnes Publiques Associées (PPA), **RAPPELLE** que le bilan de cette mise à disposition sera présenté en conseil municipal qui en délibèrera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public, **AUTORISE** Monsieur le Maire à mener toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

9 – CONVENTION « AMELIORATION DE L'HABITAT » AVEC L'ASSOCIATION SOLIHA – AUTORISATION DE SIGNATURE

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**, **ACCEPTÉ** les termes de la convention « Amélioration Habitat ». **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'association « SOLIHA » ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération, **PRECISE** que la durée de la convention sera de 1 an, **DIT** que la dépense sera imputée sur le chapitre 011 – article 6226.

10 – MAISON ABANDONNEE SITUEE 892 CHEMIN DU VAL – SAISIE DE FRANCE DOMAINE POUR LA CURATELLE DES SUCCESSIONS VACANTES

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**, **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure exposée ci-dessus, sous réserve de la carence des propriétaires et des héritiers de la maison à agir pour faire cesser l'actuelle situation, de l'accord du juge pour procéder à la démolition ainsi que du caractère effectivement vacant de la succession, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

11 – ACHAT D'UN VEHICULE ELECTRIQUE – SOLLICITATION DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**, **APPROUVE** l'acquisition d'un véhicule électrique, **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les financements mobilisables auprès des partenaires concernés, **AUTORISE** Monsieur le Maire à mener toutes les démarches et à signer tout

document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et au versement des financements sollicités.

12 – POSE DE BORNES DE RECHARGES ELECTRIQUES POUR VEHICULES – PRESENTATION ET VALIDATION DU PROJET

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE, APPROUVE** le projet de mise en œuvre et les conditions d'implantation des bornes situées :

- Esplanade François Mitterrand
- Avenue Jean Vilar
- Rue des Pyrénées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un Acte d'Engagement par borne de recharge conformément à l'Avant-Projet-Sommaire pour une participation de la commune ne pouvant excéder le montant indiqué dans l'Avant-Projet-Sommaire soit :

- 2 001 € pour la borne de recharge située esplanade François Mitterrand
- 2 135 € pour la borne de recharge située avenue Jean Vilar
- 1 890 € pour la borne de recharge située rue des Pyrénées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition gratuite des biens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

13 – COMITE LOCAL DES JARDINS FAMILIAUX ET COLLECTIFS D'IFS – SOLLICITATION DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE, AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions, dans le cadre de la réalisation de trois nouveaux jardins familiaux sur le site existant de Nampioche, auprès de tous organismes, notamment :

- ENEDIS ;
- Agence de l'Eau Seine-Normandie ;
- FREDON ;
- Syndicat RES'EAU.

DIT que la réalisation de cette opération est inscrite au Budget de la Ville (opération 201604),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

14 – MODIFICATION DU TABLEAU DU PERSONNEL COMMUNAL

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE, DECIDE** la création des postes suivants :

- 16 postes d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe à temps non complet de 3h ;
- 1 poste d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe à temps non complet de 5h ;
- 6 postes d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe à temps non complet de 6h30 ;
- 6 postes d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe à temps non complet de 9h ;
- 6 postes d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe à temps non complet de 9h15 ;
- 1 poste d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe à temps non complet de 11h ;
- 2 postes d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe à temps non complet de 13h ;
- 2 postes d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe à temps non complet de 16h ;
- 12 postes d'Adjoint d'Animation (Mercredi – janvier à juin) à temps non complet de 7h ;
- 12 postes d'Adjoint d'Animation (Mercredi – sept à déc.) à temps non complet de 6h30 ;
- 1 poste de Rédacteur Principal 2^{ème} classe à temps complet ;
- 1 poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps non complet de 13h ;
- 1 poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps non complet de 14h30 ;
- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 5 heures ;
- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 7h45 ;
- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 5h30 ;
- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 4h.

DECIDE la suppression des postes vacants suivants :

- 2 postes d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe à temps complet ;
- 2 postes d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à temps complet ;
- 1 poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps non complet de 17h30 ;
- 1 poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps non complet de 27h45 ;
- 1 poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps non complet de 29h ;
- 1 poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps non complet de 31h ;
- 1 poste d'Adjoint Technique 1^{ère} classe à temps non complet de 34h45 ;
- 10 postes d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe à temps non complet de 6h15 ;
- 9 postes d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe à temps non complet de 8h ;
- 1 poste d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe à temps non complet de 13h45 ;
- 1 poste d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe à temps non complet de 14h ;
- 1 poste d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe à temps non complet de 14h45 ;
- 2 postes d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe à temps non complet de 17h15 ;
- 1 poste d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe à temps non complet de 19h15 ;
- 2 postes d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe à temps non complet de 20h30 ;
- 1 poste d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe à temps non complet de 21h30 ;
- 15 postes d'Adjoint d'Animation (Mercredi – janvier à juin) à temps non complet de 10h30 ;
- 15 postes d'Adjoint d'Animation (Mercredi – sept à déc.) à temps non complet de 8h.

15 – SYNDICAT DE LA BOULANGERIE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR UN RACCORDEMENT ELECTRIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE, AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS accordant à ce dernier une servitude sur les parcelles cadastrées section BE n° 205 et BE n° 208, rue Anton Tchekhov pour la pose de ce câble de réseau électrique afin de procéder au raccordement électrique du Syndicat de la Boulangerie situé rue Anton Tchekhov et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

16 – PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) – CONVENTION DE RENOUVELLEMENT – AUTORISATION DE SIGNATURE

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE, AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de renouvellement du PEDT pour une durée de 3 ans ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

17 – FESTIVAL DES MUSIQUES DU MONDE – SOLLICITATION DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE, AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de tous organismes et notamment :

- Le Conseil Régional de Normandie
- La SACEM
- La Communauté d'Agglomération Caen la mer
- Le Conseil Départemental.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

18 – ASSOCIATION POUR LES ADULTES ET JEUNES HANDICAPES (APAJH) – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, par **27 VOIX POUR** et **5 ABSTENTIONS (S. BAUMARD, A. ROGER, A. GRUENAI, A.M. DEVIEILHE et N. LE MAULF)**, **AUTORISE** la Ville à attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € à l'APAJH pour l'organisation de ses 50 ans, **DIT** que le règlement sera effectué sur le Budget de la Ville, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

19 – DELEGATION EN MACEDOINE – FRAIS DE DEPLACEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE, AUTORISE** Monsieur le Maire à régler les factures liées au transport, à l'hébergement, à l'alimentation et aux frais pédagogiques pour un montant maximal de 5 000 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal du 26 septembre 2016 a pris fin à 22h30.

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke at the bottom, a loop above it, and a smaller loop above that, all connected by a thin line.

Michel PATARD-LEGENDRE